

BULLETIN MUNICIPAL

MAZAUGUES

MAI 2017



Editorial

Le printemps est de retour distillant la bonne humeur. Il est toujours étonnant de voir les bienfaits de la nature sur l'humain. Nous sommes gais, enthousiastes, en un mot HEUREUX. Mais des échéances importantes nous attendent qui vont déterminer notre FUTUR.

Le 7 mai 2017, nous serons fixés sur notre avenir pendant les 5 années à venir. Beaucoup de candidats : trop diront certains ; juste diront d'autres ; pas assez pour quelque uns. En ce qui me concerne, je privilégie la qualité à la quantité.

J'espère que le 7 mai la qualité sera au rendez vous et que les 5 années à venir seront des années de prospérité, de bonheur, de sécurité pour notre pays et non pas des années de chômage, de baisse du pouvoir d'achat, d'insécurité.

Je souhaite la réussite au vainqueur de ces élections Présidentielles : NOTRE PAYS EN A BESOIN. Mais il doit rester soucieux des préoccupations des Français.

Suivront les élections législatives qui vont permettre au gouvernement de mettre en place une politique présidentielle si le vote des Français est cohérent.

Je sais que votre participation à ces élections sera importante, que le taux d'abstention sera faible comme toujours et que le résultat du vote Mazaugais sera le reflet du résultat national.

Passé ces événements importants, nous reprendrons le cours de notre vie avec l'été et ses soirées festives avant de connaître la grisaille de l'automne et l'hiver. Ainsi va la vie. Rendons la joyeuse.

Cordialement à toutes et à tous.

Denis LAVIGOGNE
Maire de Mazaugues

L'eau

Cette année le prix du mètre cube de l'eau augmente de **0,15 €** pour passer de 1,25 à 1,40 € du M³.

Soucieuse d'augmenter la qualité de l'eau, la commune va lancer cette année une étude pour la mise en place d'une filtration.

Le coût de cette étude est estimé à 14000 € TTC. La hausse du tarif de l'eau financera en partie cette étude.

Compte administratif eau et assainissement 2016. (M49)

	dépenses	recettes	Solde exécution
Section exploitation	132614,58	118441,30	- 14173,28
Section investissement	562,08	41012,86	40450,78

Avec les reports de l'exercice 2015 de 30639,88 € en recettes d'exploitation et 101067,28 € en recettes d'investissement.

Le compte administratif est excédentaire de **16466 €** en section d'exploitation et de **141518,06 €** en section d'investissement.

Budget eau et assainissement 2017.

La Section d'exploitation, dépenses / recettes, s'équilibre à hauteur de **127466,60 €**.

La section d'investissement dépenses / recettes s'équilibre à hauteur de **163518,66 €**.

TRAVAUX/FINANCES

Taux d'imposition 2017

Pour l'année 2017, le taux de l'imposition locale n'augmentera pas. Les taux restent inchangés, à savoir :

	dépenses	recettes	Solde exécution
Section exploitation	132614,58	118441,30	- 14173,28
Section investissement	562,08	41012,86	40450,78

Taxe d'habitation : **11,53%** pour la commune, plus **6,85%** que la communauté d'agglo nous prélève et nous rend sous forme de compensation. Sauf que cette fameuse compensation est figée dans le temps : c'est-à-dire que la somme qui correspond à environ **90000 €** n'augmentera plus à l'avenir.

Donc, au total, avec un taux de **18,38%**, rien ne change pour les administrés.

Taxe foncière : **20%**

Taxe foncière non bâti : **93,24%**

Compte administration commune 2016. (M14)

	dépenses	recettes
Section fonctionnement	980910,32	1198148,70
Section investissement	814100,63	575427,77

En section fonctionnement, l'excédent de 2016 est de **217238,38 €**, auquel s'ajoute le report de l'exercice 2015 de 245606,77 € soit **462845,15 €** d'excédent au total.

En section d'investissement, avec un report de l'exercice 2015 de 248458,08 €, le résultat est excédentaire de **9785,22 €**.

Budget 2017 de la commune. (M14)

La Section fonctionnement, dépenses / recettes, s'équilibre à hauteur de **1364439,70 €**.

La section d'investissement dépenses / recettes s'équilibre à hauteur de **657709,88 €**.

VIVRE ENSEMBLE

PLAN CANICULE, INSCRIVEZ-VOUS !

-Recensement des personnes fragilisées-

Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un dispositif de veille et d'alerte est instauré dans chaque commune. Il prévoit la tenue d'un registre pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et lors de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques climatiques (canicule, grand froid).

Où s'adresser ?

- Au Secrétariat du CCAS de Mazaugues

Qui peut s'inscrire sur le registre ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Qui peut solliciter l'inscription sur ce registre ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal
- Un tiers (ami, proche, médecin, aide-ménagère) avec l'accord de l'intéressé(e)

Cette inscription repose sur une démarche volontaire de l'intéressé (e).

L'usage de ce registre est exclusivement limité à la mise en place de ce plan de prévention.

Les informations y sont strictement confidentielles et destinées exclusivement au CCAS et au Préfet.

Comment s'inscrire ?

- Sur simple appel téléphonique au CCAS au 04 94 86 67 36
- ou en vous rendant directement au secrétariat du CCAS

Quelques précautions à prendre en cas de forte chaleur

- Boire de l'eau
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes
- Rester dans des endroits frais pendant les pics de chaleur
- Se mouiller régulièrement le corps avec des linges humides, voire prendre des douches
- Fermer les volets.

Un numéro national « canicule info service » a été mis en place par le ministère de la santé.

0 800 06 66 66 (appel gratuit) ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures.

Un dépliant « La canicule et vous » est disponible à la mairie.



C.C.F.F

C.C.F.F. RECRUTE

Vous êtes Mazauguais,
Vous aimez votre village,
Vous aimez vos collines,



Rejoignez-nous pour les protéger des personnes non responsables.

Il en va de la protection de la nature et de vos biens.

Nous ne sommes pas assez nombreux (6 bénévoles à ce jour)

Il s'agira d'effectuer uniquement des tâches afférentes au C.C.F.F., c'est-à-dire patrouilles de surveillance (en priorité) et informations au public.

N'oubliez pas que nous sommes tous des bénévoles !!!!!

Rejoignez-nous et aidez-nous à préserver notre belle forêt.

Renseignements : C.C.F.F 06 66 33 59 33

LE PRESIDENT DELEGUE

CLAUDE BOSQUAIN

ENVIRONNEMENT

La Teom

Cette année la TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères) augmentera de 1,5%. Elle passera de 13,5% à 15%.

A ce jour la seule explication qui nous a été fournie est que les bases d'imposition ne couvrent pas les contributions attendues par le SIVED NG pour les Communes situées dans les zones 1 à 4. (Ex CCVI)

Zone 1 : Forcalqueiret, Méounes, Néoules, Sainte-Anastasie avec un taux de 12,50%

Zone 2 : Mazaugues, La Roquebrussanne avec un taux de 15%

Zone 3 : Garéoult avec un taux de 13%

Zone 4 : Rocbaron avec un taux de 14,30%

Comme vous pouvez le constater, nous avons un taux de zonage couplé avec la commune de la Roquebrussanne.

Depuis la création du SIVED nouvelle génération, la commune de Mazaugues n'est plus représentée au sein du conseil, comme c'était le cas auparavant. Donc de ce fait, les informations nous parviennent moins bien. Cependant, nous ne manquerons pas de vous informer dans le temps au fil des données que nous recevront.

Mais ne relâchons pas nos efforts en ce qui concerne le tri.

Voici une photo du box à conteneurs du pont de la Lauve. Malheureusement cette vision est récurrente et je ne vais pas m'éterniser à rappeler le sens du mot civisme à des personnes qui, malheureusement pour elles, ne pourront pas évoluer et resteront bêtes. C'est pour cela que ce box va être supprimé. Il restera que les colonnes à verre et à papier.



Pour cela, nous allons équiper en conteneurs individuels le quartier St Victor jusqu'au point de collecte du haut et créer un point de collecte pour l'impasse de la Lauve (collectif ou individuel)

Je remercie par avance toutes les personnes concernées de nous aider à faire disparaître ce point noir qui gâche l'entrée du village.

UN NID DE FRELONS ASIATIQUES AUX MICOCOULIERS



Mi-mars, la commune a fait procéder à l'enlèvement d'un nid de frelons asiatiques qui s'étaient installés dans un arbre près des bâtiments des Micocouliers.

Outre l'aspect sécurité, il s'agissait d'un problème de lutte contre cette espèce invasive

***Vespa velutina*, un Frelon asiatique qui envahit la France.**



Vespa velutina a été introduit en 2004 dans le Lot-et-Garonne ; il a aujourd'hui colonisé la presque totalité de la France. Jusqu'ici, la seule espèce présente en France était le Frelon d'Europe, *Vespa crabro*.

L'arrivée de *V. velutina* en Aquitaine inquiète les apiculteurs car ce frelon se nourrit principalement d'abeilles. Ses colonies sont en général plus populeuses que celles du Frelon d'Europe. Le Frelon asiatique construit parfois son nid sous un toit, dans un mur ou dans le sol comme *V. crabro*, mais il préfère nettement l'installer dans les hautes branches d'un arbre. Un gros nid rond ou ovale placé à plus de 10 m de haut et autour duquel volent de grosses « guêpes noires » ne peut être qu'un nid de frelon asiatique.

Aucune des deux espèces de frelons n'est agressive envers l'homme sauf si l'on se rapproche trop près des nids. Une piqûre est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille (attention cependant aux personnes allergiques !).

La carte d'identité

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ☑ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ☑ Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ☑ Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ☑ Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives.
- ☑ Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ☑ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :
www.service-public.fr

QUAND DEVREZ-VOUS DÉCLARER ET PAYER EN LIGNE

sur impots.gouv.fr

DÉCLARER VOS REVENUS EN LIGNE

Avis d'impôt sur le revenu	
Vos références	
Pour accéder à votre espace Particulier	
N° de dossier :	00 01 123 456 789 C
Département 1 :	07 01 987 654 321 C
N° de déclaration en ligne :	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	43 000

Revenu fiscal de référence à partir duquel la déclaration en ligne est obligatoire *

40 000 €

avis d'impôt 2015 (revenus 2014)

28 000 €

avis d'impôt 2016 (revenus 2015)

15 000 €

avis d'impôt 2017 (revenus 2016)

Obligation pour tous

2016

2017

2018

2019

PAYER VOS IMPÔTS PAR PRÉLÈVEMENT OU EN LIGNE

Avis d'impôt	
Votre situation	
MONTANT À PAYER	
Au plus tard le 15/09/2016	11 120,30 €
Détail du montant à payer	
Montant de votre arrot sur le revenu	27 960,30 €
Versements sur 1er acompte	8 420,30 €
Versements sur 2ème acompte	8 420,30 €

Montant au-dessus duquel le paiement par prélèvement ou en ligne est obligatoire

10 000 €

avis d'acompte ou d'impôt reçu en 2016

2 000 €

avis d'acompte ou d'impôt reçu en 2017

1 000 €

avis d'acompte ou d'impôt reçu en 2018

300 €

avis d'acompte ou d'impôt reçu en 2019



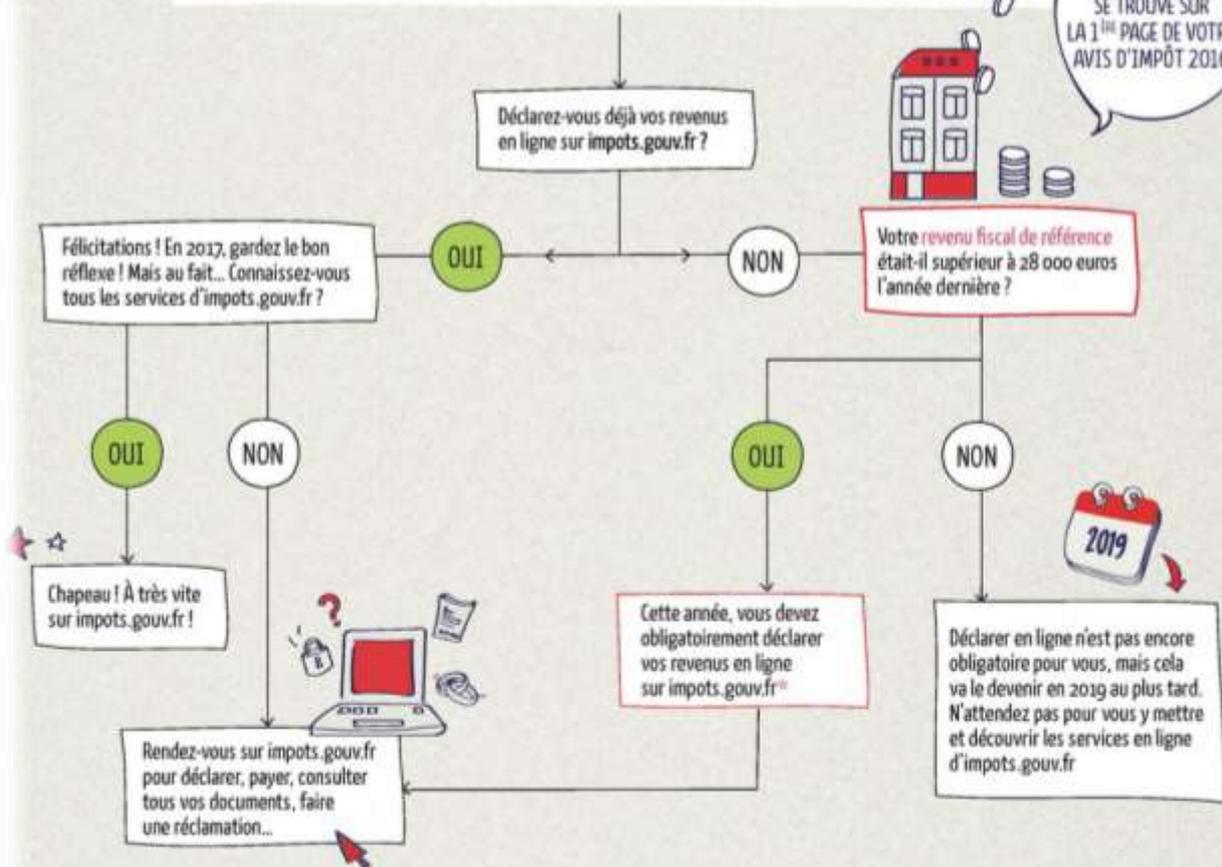
* Si votre revenu fiscal de référence de 2014 est supérieur à 40 000 euros et que votre résidence principale est équipée d'un accès à Internet, votre déclaration de revenus doit être réalisée par Internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.



NOUS SOMMES DÉJÀ PLUS DE 18 MILLIONS D'USAGERS À LE FAIRE !

VOUS DEVEZ DÉCLARER VOS REVENUS EN LIGNE ÊTES-VOUS CONCERNÉ DÈS CETTE ANNÉE ?

VOTRE RFR 2015 SE TROUVE SUR LA 1^{ère} PAGE DE VOTRE AVIS D'IMPÔT 2016



DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr



* Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

administration



Payez
en toute sécurité

Signalez
un déménagement

Calculez
si vous allez payer
des impôts et combien

Retrouvez
vos documents
fiscaux

Déclarez
vos revenus

Posez
vos questions et faites
vos réclamations

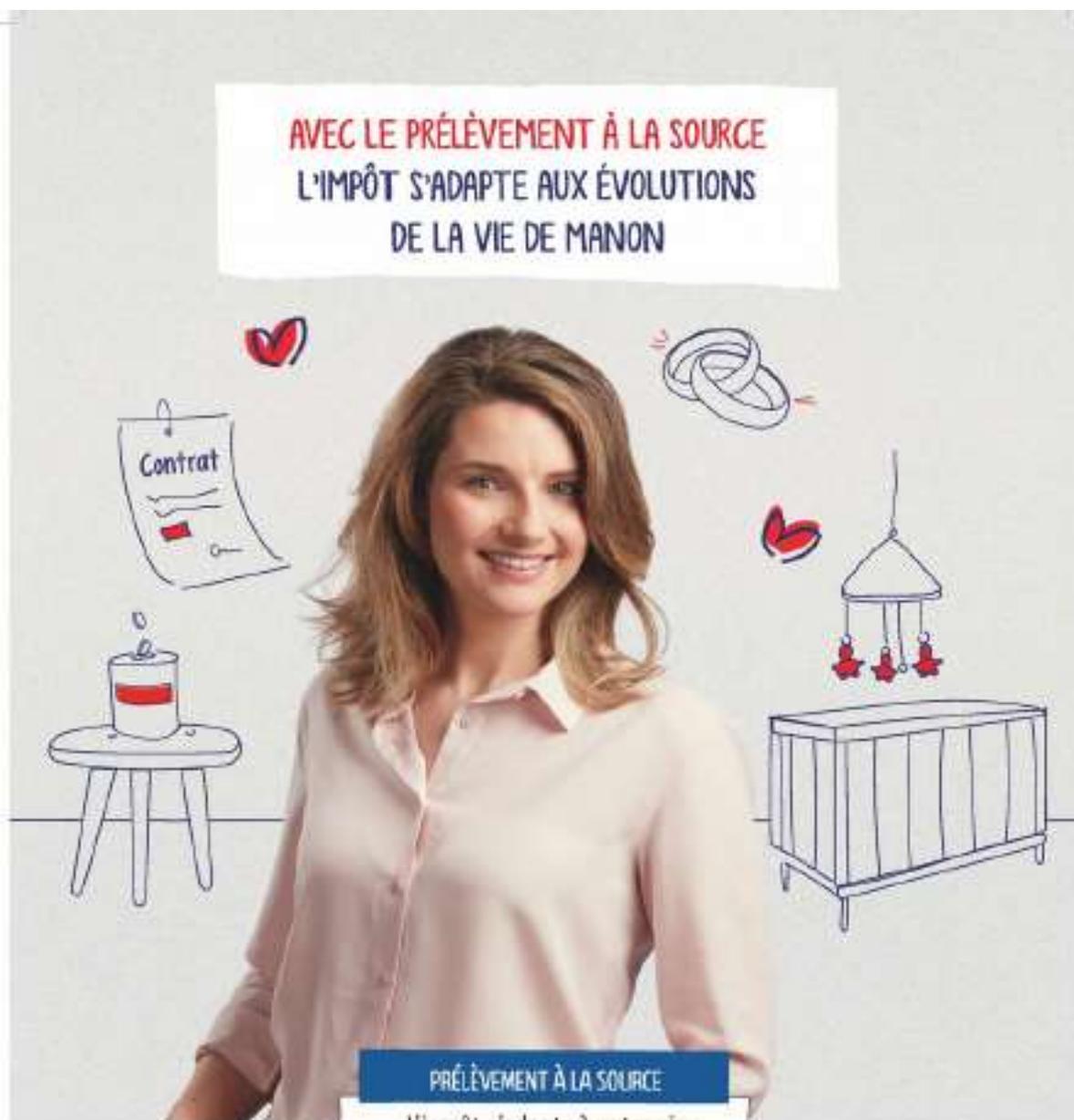
DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE
L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr

↑
LE SITE QUI REND SERVICES



AVEC LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE
L'IMPÔT S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS
DE LA VIE DE MANON



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr

Mariage, naissance, hausse ou baisse des revenus : pour suivre au plus près les évolutions de votre situation, l'impôt sera prélevé à la source, sur votre salaire ou votre retraite, à partir de janvier 2018. L'administration fiscale calculera toujours le montant de votre impôt, il faut donc déclarer vos revenus, comme d'habitude. Cette année vous devrez aussi mettre à jour vos coordonnées bancaires.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr



DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.pour.fr



Le prélèvement à la source
c'est en janvier 2018



IL FAUT S'Y PRÉPARER

Le prélèvement à la source, comment ça marche ?

- Salarié, retraité, indépendant, chômeur, entreprise... le prélèvement à la source est adapté à chaque situation
- Mais vous aurez toujours une déclaration des revenus à faire, car les principes de base de détermination de l'impôt sur le revenu demeurent

[Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée sur le portail de l'Économie et des Finances](#)

Le prélèvement à la source, que faire dès maintenant sur ma déclaration ?

- Fiabiliser les états civils
 - ✓ Vérifiez que les données d'état civil pré-identifiées de toutes les personnes composant votre foyer fiscal sont correctes
 - ✓ Le cas échéant, modifiez-les
 - ✓ Complétez-les également pour les enfants à charge de 15 ans et plus (nés à partir du 01/01/1998)
- Fournir des coordonnées bancaires
 - ✓ Pour permettre le prélèvement des acomptes contemporains sur les revenus non soumis au prélèvement à la source (Revenus Fonciers, Revenus des professions indépendantes et libérales)
 - ✓ Pour bénéficier, en 2018, des restitutions relatives aux réductions et crédits d'impôt ouverts au titre de 2017 (dons, services à domicile, garde d'enfant, etc.) qui doivent être déclarées sur une déclaration spécifique cette année (2042-RICI)

Direction Départementale des Finances Publiques du Var – Mission Communication

LA DÉCLARATION EN LIGNE



RIEN QUE DES AVANTAGES

Simplicité, souplesse et sécurité

- Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire pour déclarer : jusqu'au 6 juin 2017 pour les varois (au lieu du 17 mai 2017)
- Vous pouvez déclarer vos revenus en ligne depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone, et ce 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24
- Votre déclaration est pré-remplie de vos principaux revenus (traitements et salaires, pensions de retraite, revenus de capitaux mobiliers...) et vous bénéficiez de l'historique des informations déjà déclarées en ligne l'année précédente (nom, prénom, année de naissance des personnes à charge, coordonnées bancaires, détail frais réels, données de la déclaration de revenus fonciers...)
- Vous pouvez corriger votre déclaration en ligne autant de fois que nécessaire, même après l'avoir signée (ce jusqu'à votre date limite de déclaration : 6 juin 2017 à minuit pour les usagers varois)
- Vous connaissez immédiatement l'estimation de votre impôt et vous pouvez moduler directement vos mensualités ou adhérer au prélèvement à l'échéance
- Vous n'avez aucune modification à apporter à votre déclaration pré-remplie : vous validez rapidement en seulement quatre écrans
- Vous recevez un courriel de confirmation dès la signature de votre déclaration ainsi qu'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) vous permettant de faire valoir vos droits plus rapidement

Pour toutes les situations

- **Vous déclarez pour la première fois ?**
Vous êtes âgé de vingt ans et plus et vous étiez rattaché à la déclaration de vos parents en 2016, vous pouvez faire votre première déclaration en ligne.
Vous recevrez par courrier vos identifiants de connexion pour accéder à [votre espace Particulier](#) mais aussi un flash code si vous souhaitez utiliser votre smartphone pour vous connecter.
- **Vous avez changé de situation en 2016 ?**
Vous pouvez déclarer en ligne quelle que soit votre situation familiale, même si elle a changé en 2016 : mariage, Pacs, divorce, séparation, rupture de Pacs, décès du conjoint ou du partenaire de Pacs.
Vous serez guidé en début de procédure de déclaration en ligne.

Pour tous les types de revenus

- Vous pouvez déclarer en ligne tous vos types de revenus ainsi que vos éléments d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune (si votre patrimoine net est compris entre 1,3 et 2,57 millions d'euros)
- Cette année l'accès aux déclarations annexes est facilité

Et même corriger ultérieurement en cas d'erreur

- Si vous avez déclaré en ligne, et après avoir reçu votre avis d'impôt, vous constatez une erreur sur cet avis : vous bénéficiez sur [impots.gouv.fr](#) d'un service de correction de votre déclaration
- Ce service est disponible du 1^{er} août au 19 décembre 2017, dans votre espace Particulier : il vous permet de rectifier la quasi-totalité des informations déclarées en ligne et notamment celles relatives aux revenus, aux charges et aux personnes à charge et à la contribution à l'audiovisuel public

État civil

NAISSANCES:

ERRATUM MAURIN Soline, Adèle est née le
15 septembre 2016.

- NOËL Tonin Gérard Jacques né
le 22 mars 2017
- D'HABIT Noé Louis
né le 17 avril 2017



Nous souhaitons la bienvenue à tous ces petits bouts.

DECES:

Ils nous ont quittés :

- Gérard André JOUANNO, décédé
le 24 décembre 2016
- Jean Dominique RAMORINO, décédé
le 11 janvier 2017



Nous les regrettons et renouvelons nos plus sincères condoléances aux familles.

Du Changement dans la mairie



Steeve ricaud

Un nouvel agent sur notre commune

Steeve RICAUD a pris ses fonctions de responsable du service technique le 27 mars 2017.

Passionné de sport et de nature, il a trouvé dans la commune de Mazaugues un lieu de prédilection pour la pratique du VTT et a décidé de s'y installer voilà plus de 10 ans.

Electrotechnicien de formation, c'est avec plaisir qu'il met aujourd'hui ses compétences et son expérience d'artisan plombier-électricien au service de la commune et de ses habitants.

Il a pour missions la mise en œuvre des projets dans le secteur technique ainsi que la gestion du patrimoine bâti et du parc matériel de la collectivité. Il est, par ailleurs, garant du fonctionnement du réseau d'eau, d'assainissement et des équipements et veille au nettoyage de l'ensemble de l'espace public.

Nous comptons sur vous pour lui réserver un bon accueil et vous invitons à le contacter pour toute demande en lien avec ses missions : par téléphone au 06 26 97 52 66 ou par mail à l'adresse stm@mairie-mazaugues.org.

BLOC NOTE

Évènements

MAI :

Lundi 08 mai 2017

Commémoration du 8 mai 1945

11h00 Départ du défilé devant la Mairie

Jeudi 25 mai 2017

Vide grenier Dans le village de 7h à 19h

Organisé par le Comité des Fêtes

Buvette et restauration sur place

Pour tous renseignements : 06 64 00 56 75

JUILLET :

Vendredi 14 juillet 2017 à 19h

Bal Populaire

Place Louis Abram

Buvette et repas traiteur sur réservation

Bal

Pour tous renseignements : 06 64 00 56 75

Mardi 18 juillet 2017 à 21h au Théâtre de Verdure

FESTIVAL DE MUSIQUE LES NUITS MUSICALES DE MAZAUGUES

Récital de piano

Jean—Frédéric Neuburger (Piano)

(Beethoven - Chopin – Ravel)

Mardi 25 juillet 2017 à 21h au Théâtre de Verdure

FESTIVAL DE MUSIQUE LES NUITS MUSICALES DE MAZAUGUES

Musique de Chambre

Quatuor Modigliani

(Beethoven - Schumann – Dvorak)

En avant-soirée,

Une heure avec ... – 17h45/ Eglise de Mazaugues

Par un jeune talent : Clara Germont

(Violoncelle) (3 suites de J.S.Bach)

BLOC NOTE

Évènements

JUILLET :

Du Jeudi 27 au 31 juillet 2017

Fête de la St Christophe

AOUT :

Dimanche 6 août 2017 à 12h

Repas Aioli

Sous les platanes du jeu de boules

Repas traiteur, buvette et ambiance musicale

Pour tous renseignements : 06 64 00 56 75

Dimanche 06 août 2017 à 21 h au Théâtre de Verdure

FESTIVAL DE MUSIQUE LES NUITS MUSICALES DE MAZAUGUES

Comédien récitant avec piano

Hugues Leclère(Piano)

Francis Huster (Comédien récitant)

(La Mort de l'Aigle : Napoléon, de la Gloire à l'Exil)

Texte du Général Bertrand (Cahier de Ste-Hélène)

Musique de Beethoven

Samedi 12 août 2017 à 21 h au Théâtre de Verdure

FESTIVAL DE MUSIQUE LES NUITS MUSICALES DE MAZAUGUES

Soirée Lyrique

Alex Aldren (Ténor)& Friends

(Schumann – Schubert - Puccini)

BLOC NOTE

Les numéros utiles

LA MAIRIE DE MAZAUGUES

L'accueil de la mairie est ouvert au public le :

Lundi et Jeudi : 13h30 – 16h00

Mardi – Vendredi – Samedi : 9h00 – 11h00

Sauf le 1^{er} samedi de chaque mois

Mercredi : 9h00 – 11h00/ 13h30 – 16h00

Tél : 04.94.86.95.03

Fax : 04.94.86.82.12

LES ENCOMBRANTS

Ramassage des « monstres »



Le 4^{ème} mardi de chaque mois au lieu
du 1^{er} lundi de chaque mois.

(S'inscrire en Mairie au préalable)

LA POSTE

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Samedi

9h00 – 11h15

Tél : 04.94.37.26.04

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences à la Mairie 3^{ème} Jeudi de chaque
mois.

Pour prendre rendez-vous avec l'assistante
sociale, **Mme Séverine MARTINEZ**,

Contactez le : 04.83.95.42.30

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège social : 35 Bis Grand'Rue –
83136 MEOUNES

Tél : 04.94.33.97.51

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

Tél : 04.94.04.89.33

C.C.A.S (Centre communal d'actions sociales)

Mme Fabienne BONHOMME

Permanences mardi matin 9h 11h et jeudi
après midi 13h30 16h. Pour les urgences : venir
pendant les horaires de la mairie.

Tél : 04.94.86.67.36

GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Tél : 04.98.05.22.70 ou 17

URGENCE

Pompiers : 18

Samu : 15

PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence : 3237

SECOURS POPULAIRE Antenne de Forcalqueiret

13 Avenue de la Libération

Tél : 09.80.94.19.18 ou 06.50.88.50.10

Responsable : **Madeleine FURTER**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Il reçoit pour le canton en Mairie de la
Roquebrussanne :

Le samedi matin sur rendez-vous de 9h à 12h

Tél : 04.94.37.00.90

ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats :

Antenne de Justice, 4 avenue Foch, BRIGNOLES

Les mercredis de 9h à 12h

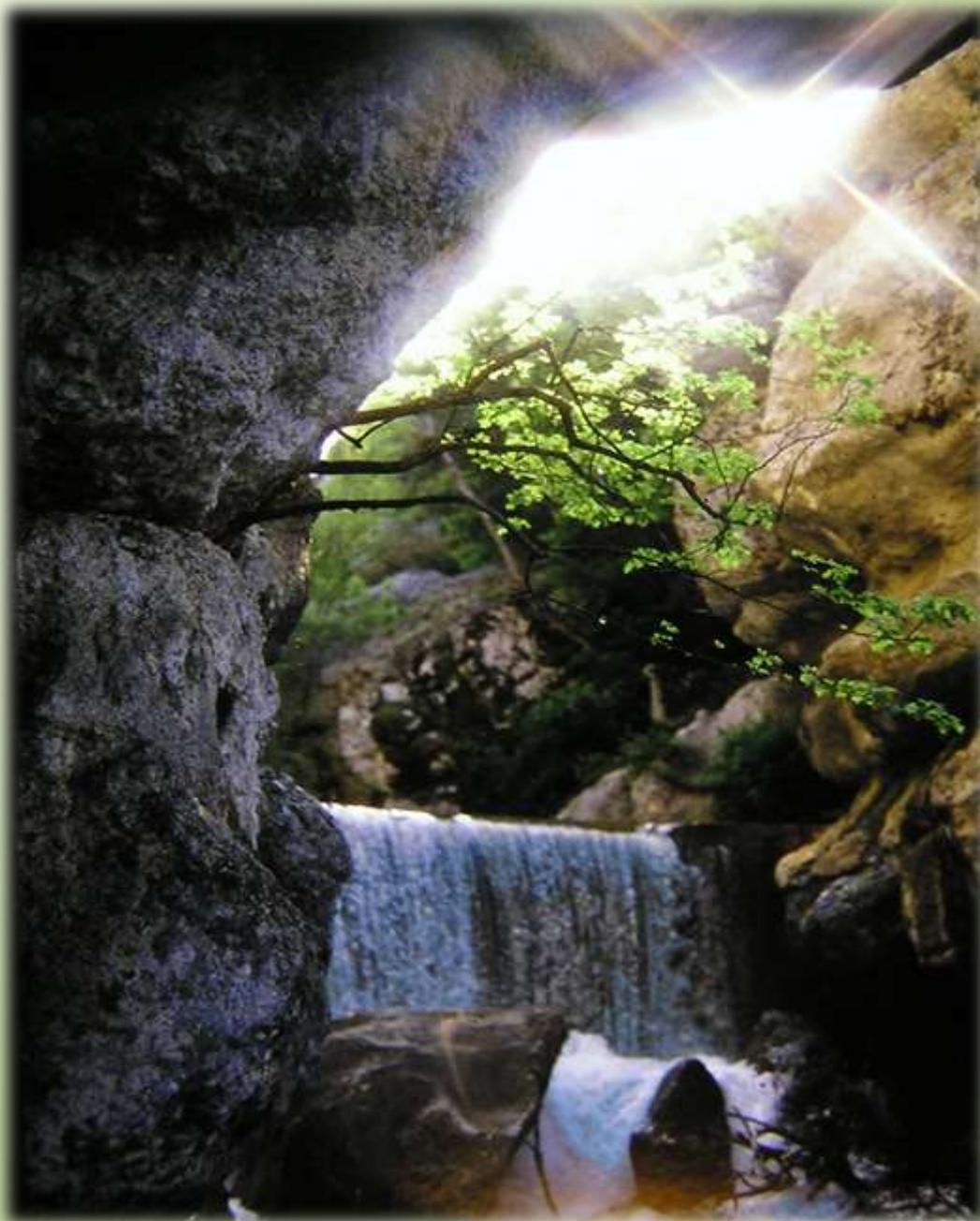
Pour renseignements ou rendez-vous

Tél : 04.98.05.93.81

DECHETERIE/ESPACES TRIS LA ROQUEBRUSSANNE : LE LOOURON

Route de Néoules

Tél : 04.98.05.06.97



MAI 2017 / bulletin d'information publié par la Municipalité de Mazaugues.

Rédaction, photo, conception graphique (sauf mention contraire) Impression et distribution :

Mairie de Mazaugues
46 boulevard Lambert
83136 MAZAUGUES

Téléphone : 04 94 86 95 03 Fax : 04 94 86 82 12

Courriel : accueil@mairie-mazaugues.org

Site : www.mairie-mazaugues.fr